



COSYDEP
Sénégal

6039, Sicap liberté 6 Dakar - Email: cosydep@gmail.com - Web: www.cosydep.org
B.P.: 3007 Dakar Yoff - Fax: +221 33 824 13 63 - Tel: + 221 33 827 90 89 / +221 77 631 18 86

EN PARTENARIAT AVEC



OPEN SOCIETY INITIATIVE FOR WEST AFRICA

DISPOSITIF DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES NATIONALES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION AU SENEGAL – DISRANEF –

POUR LA MISE EN ŒUVRE PLEINE ET ENTIÈRE DES RECOMMANDATIONS

Rapport alternatif sur l'état de mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales de l'Éducation et de la Formation (ANEF)

RESUME DU RAPPORT

Les Assises Nationales de l'Éducation et de Formation (ANEF) se sont clôturées sur un consensus autour de **342 recommandations** dont la mise en œuvre devait être la pierre angulaire de la Refondation du système éducatif. De la mise en œuvre effective de ces réformes proposées dépend le renouveau du système éducatif.

- En clôturant les travaux des ANEF, le **Premier Ministre** du Sénégal a laissé entendre que « **Cette fois-ci, les conclusions des Assises de l'éducation et de la formation seront mises en œuvre ; il n'y avait pas à douter de l'effectivité des recommandations et des réformes proposées** ».
- Le 05 Août 2015, sur la base de trois (3) Orientations fondamentales, le **Chef de l'Etat** engage le Gouvernement à rendre exécutoires onze (11) décisions phares. Il annonçait la mise sur pied d'un comité de suivi dans les meilleurs délais, tout en insistant sur « **la nécessité d'assurer collectivement la mise en œuvre et le suivi-évaluation des décisions** » qui venaient d'être adoptées.
- Lors du conseil des Ministres du 08 septembre 2016, le **Président de la République** a demandé au Gouvernement **d'évaluer, avec tous les acteurs impliqués, l'état d'application effective des décisions** issues du Conseil présidentiel sur les Assises de l'Éducation et de la Formation.

La COSYDEP a matérialisé ces invites en nouant un partenariat avec la Fondation OSIWA pour évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations des ANEF. Ce rapport a été coordonné par le GT8 (groupe de travail de huit experts). Les experts se sont intéressés aux 11 décisions présidentielles tant du point de vue de leur pertinence que de l'effectivité de leur mise en œuvre. Pour se faire le GT8 a procédé à une enquête de terrain pour confronter ses résultats sur la mise en œuvre avec la position officielle d'où le nom de rapport alternatif. La base de données a été alimentée grâce à un questionnaire administré au niveau décentralisé, et un guide d'entretien au niveau central : des agents des Inspections d'Académie (IA), des Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF), des enseignants « craie en main », des Directeurs d'écoles, des élus locaux, des associations de parents d'élèves, des autorités administratives, des représentants d'ONG, de syndicats d'enseignants, des apprenants, etc. Le questionnaire comporte également une grille de priorisation des décisions et directives à l'avis de l'enquêteur. Le rapport alternatif s'articule autour de trois parties principales : (I) les recommandations des Assises et les coûts de réalisation ; (II) la méthodologie et les stratégies utilisées pour mettre en lumière les résultats obtenus des enquêtes; (III) l'état d'application des recommandations et analyse les écarts dans la mise en œuvre.

Niveaux d'application des directives

Décision présidentielle 1 : Réorienter le système éducatif vers les sciences, les mathématiques, le numérique, les technologies et l'entrepreneuriat. Cette décision comporte 3 directives. Près du quart des acteurs interrogés pensent que cette décision est appliquée à moitié.

Décision présidentielle 2 : Généraliser la prise en charge de la petite enfance. Cette décision comporte une seule directive. Près du quart des acteurs pensent qu'elle est appliquée à moitié avec un Dispositif Intégré de Petite Enfance (DIPE) qui connaît des difficultés dans son expansion (i) arrêt des constructions d'écoles maternelles ; (ii) baisse du rythme de mise en place des cases des Tout-petits ; (iii) baisse de la part du privé dans les effectifs de la DIPE.

Décision présidentielle 3 : Améliorer l'équité dans l'accès. La décision qui comporte 3 directives n'est pas appliquée. Peu d'acteurs, moins de 25%, pensent qu'elle est appliquée ne serait-ce qu'à moitié. Pratiquement tous disent qu'elle n'est pas appliquée, voire pas du tout appliquée.

Décision présidentielle 4 : Développer l'enseignement arabo-islamique et l'articuler au système éducatif. Cette décision est composée de 4 directives. Quelques balbutiements sont reconnus par quelques acteurs cependant pas nombreux.

Décision présidentielle 5 : Développer la formation professionnelle et l'adapter aux besoins du marché du travail. Cette décision comporte 2 directives qui ne sont pas appliquées selon les acteurs. Les raisons sont à trouver dans le fait que le dialogue et la concertation multisectorielle, multi-acteur et multi partenariale restent insuffisants, sinon inexistantes.

Décision présidentielle 6 : Développer l'alphabétisation et renforcer la place des langues nationales. Cette décision qui est composée de 3 directives est timidement appliquée malgré une situation antérieure assez confortable.

Décision présidentielle 7 : Promouvoir l'inclusion des filles et des enfants à besoins éducatifs spéciaux. Cette décision est composée de 2 directives. La deuxième est appliquée à moitié et plus selon près du tiers des acteurs (27%) : beaucoup d'efforts dans l'enrôlement des filles, par contre, leur maintien à l'école demeure un problème. Par ailleurs la prise en charge des enfants à besoin spécifiques n'est apparemment pas effective selon les acteurs.

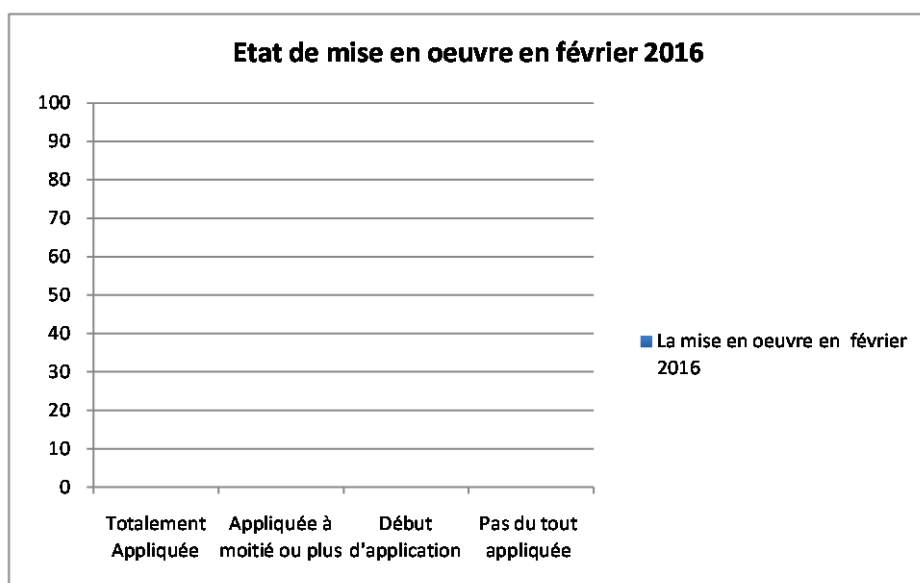
Décision présidentielle 8 : Renforcer la professionnalisation des ressources humaines. Cette décision fait partie de celle qui compose le plus de directives. Il y en a 7. Plus de 25% des acteurs ne sont pas satisfaits de l'application de ces directives qui, pourtant sont considérées comme un des piliers de la réorganisation optimale du système en terme de qualité.

Décision présidentielle 9 : Améliorer la qualité des enseignements-apprentissages. Cette décision comporte 6 directives. Il y a une seule directive pour laquelle 25% des acteurs ont confirmé son application totale ou à moitié. Ce résultat est quelque peu déroutant quand on sait que la valorisation de la fonction enseignante est une des revendications majeures des syndicats d'enseignants.

Décision présidentielle 10 : Promouvoir un enseignement privé de qualité. Deux directives composent cette décision. Environ 30% des acteurs pensent qu'elles sont appliquées totalement ou à moitié. Pourtant, la situation antérieure est marquée par une quasi-inexistence de contrôle du respect des règles par les écoles privées.

Décision présidentielle 11 : Améliorer la gouvernance et consolider le dialogue social pour un système éducatif performant. C'est la décision qui comporte le plus de directives. Elle en comporte 11. A plus de 25%, les acteurs jugent 3 d'entre elles comme étant appliquées totalement ou au moins à moitié. Elle recoupe d'ailleurs la décision « 12 » qui contient une seule directive présidentielle : « mettre en place un comité de suivi ».

Les décisions prioritaires



Le graphique suivant illustre l'état de mise en œuvre global des recommandations en février 2016.

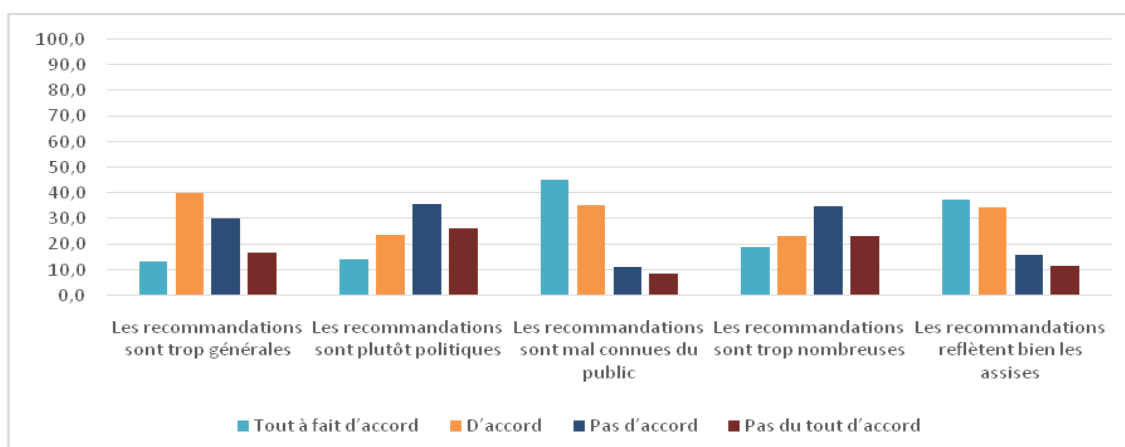
L'étude a cherché à savoir les décisions que les acteurs jugent les plus importantes. L'exploitation montre que les acteurs mettent l'accent sur 4 décisions qui sont dans l'ordre :

1. Développer la formation professionnelle et l'adapter aux besoins du marché du travail (Décision 5) ;

2. Améliorer la gouvernance, le financement et consolider le dialogue social pour un système éducatif performant (Décision 11) ;
3. Réorienter le système éducatif vers les sciences, les mathématiques, le numérique, les technologies et l'entrepreneuriat (Décision 1) ;
4. Améliorer la qualité des enseignements-apprentissages (Décision 9) ;

Le souci des acteurs s'exprime clairement. Ils souhaitent un système éducatif efficace, performant et efficient, dont les produits sont utiles à la société dans laquelle ils s'insèrent parfaitement ; un système bien géré, débarrassé des contraintes de toutes natures, un système dont les acteurs sont compétents et épanouis. Les acteurs ont bien pris conscience que le système actuel a quasiment résolu le problème de l'accès. Par contre, la qualité des enseignements-apprentissages est toujours préoccupante.

La perception des recommandations



Ce graphique indique que pour les acteurs interrogés, les recommandations sont mal connues du public, même si elles reflètent bien les Assises et sont jugées trop nombreuses.

Conclusions

L'école définie par les Assises

Six conditions essentielles sont recensées pour une école de la réussite, en conformité avec les aspirations de la population sénégalaise :

1. une école sénégalaise unifiée
2. la professionnalisation des personnels
3. l'efficacité interne et externe du système d'éducation et de formation
4. une école efficiente, dans un système de gestion sobre, vertueuse et créative
5. une école autonome et ouverte sur le milieu
6. une école rénovée dans un environnement apaisé

- ⇒ Les Assises ont décrit une école très malade, en déphasage avec les aspirations de la société en devenir et ont proposé des solutions consensuelles
- ⇒ Les Décisions/directives présidentielles sont peu appliquées jusqu'au moment de l'enquête selon les acteurs. Aucune directive n'a enregistré 20% d'acteurs la jugeant appliquée à moitié. La majeure partie des directives sont jugées être en début d'application ou alors pas du tout appliquées.
- ⇒ Selon les acteurs interrogés, le Gouvernement a la volonté d'appliquer les recommandations des Assises, mais hésite à le faire et serait même conditionné par les partenaires techniques et financiers. Ces recommandations sont perçues comme reflétant bien les assises, mais le grand public ne les connaît pas bien
- ⇒ Le caractère trop général des directives et le manque de planification qui les caractérise doivent aussi être interrogés quant à la volonté de les appliquer. Dans combien de temps par exemple il y aura plus de bacheliers scientifiques et techniques que de bacheliers littéraires pour adresser la première décision ? Les directives ne sont pas suivies d'actions évaluables dans le temps et dans l'espace. Vers quelle période la « généralisation de la prise en charge de la petite enfance » deviendra-t-elle une réalité ? Cette planification est un premier impératif pour l'application des décisions et des directives qui les accompagnent. Il s'ensuivra immédiatement, voire concomitamment, leur budgétisation pour en apprécier la soutenabilité.
- ⇒ Des chiffres qui en disent long sur l'importance de la production et l'importance accordée à l'éducation par tous les acteurs : 500 000 000 frs, 7 commissions, 12 mois, 2000 acteurs, 342 recommandations, 11 décisions et 45 directives.
- ⇒ Le diagnostic est posé et bien posé par d'éminents experts : quelle suite donner à tant d'efforts consentis ?
- ⇒ Malgré les efforts consentis par toutes les parties prenantes, le système éducatif peine à se relever des multiples difficultés qui freinent son épanouissement.
- ⇒ L'engouement, l'engagement et les espoirs suscités alors baissent et tendent vers l'oubli ou l'omission volontaire. En effet plusieurs acteurs ont chacun en ce qui le concerne contribué à ces assises telle la COSYDEP qui a produit à ses frais un livre blanc sur l'éducation.
- ⇒ Il faut dire que ni l'Etat du Sénégal, ni la communauté éducative et encore moins la société civile n'ont le droit de laisser cet investissement humain d'une ampleur rarement égalée, « passer en pertes et profits » comme diraient les économistes. Les populations ont le droit de savoir et les acteurs ont le devoir de rendre compte.

LA COSYDEP RESTE ENGAGÉE POUR LA RÉALISATION PLEINE ET ENTIÈRE DES RECOMMANDATIONS DES ASSISES DE L'ÉDUCATION